

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **14 novembre 2011**

Décision n° **B-2011-2722**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : ZAC du centre-ville à Vaulx en Velin - Acquisition des parcelles BD 285, BD 286, BD 287, BD 290, BD 291, BD 294, BD 300, BD 305, BD 324 et BD 325 et de volumes à l'intérieur des parcelles BD 284 et BD 306, appartenant à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur : Monsieur Barral**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Date de convocation du Bureau : lundi 7 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 novembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Bernard R.), Barge, Colin (pouvoir à M. Barral), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Lebuhotel.

**Bureau du 14 novembre 2011****Décision n° B-2011-2722**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **ZAC du centre-ville à Vaulx en Velin - Acquisition des parcelles BD 285, BD 286, BD 287, BD 290, BD 291, BD 294, BD 300, BD 305, BD 324 et BD 325 et de volumes à l'intérieur des parcelles BD 284 et BD 306, appartenant à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 28 octobre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon a initié, en 1993, la procédure de création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) dans le centre-ville à Vaulx en Velin. Celle-ci a été créée par arrêté préfectoral n° 93-1656 en date du 27 mai 1993, modifié le 28 janvier 1994.

Le périmètre de l'opération, d'une superficie de 10 hectares, est délimité par :

- la rue Hô Chi Minh, au nord,
- la rue Pablo Picasso, au sud,
- l'avenue Gabriel Péri, à l'ouest,
- la rue Maximilien de Robespierre et la rue Maurice Audin, à l'est.

Cette opération, menée en partenariat avec la Ville de Vaulx en Velin et l'Etat, a pour objectif de permettre la réalisation d'un véritable centre-ville.

La Communauté urbaine a décidé de confier la réalisation de cette opération à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) dans le cadre d'une convention de concession en date du 15 juin 1993. Cette convention a été modifiée par plusieurs avenants successifs, le 13 juin 1994, le 31 juillet 1995, le 9 novembre 2001, le 22 juillet 2002 et le 6 juin 2005.

Le programme de construction et celui des équipements publics étant en voie d'achèvement, le Conseil de communauté, par délibération n° 2007-4509 du 12 novembre 2007, a approuvé le protocole de liquidation de la ZAC du centre-ville à Vaulx en Velin et par délibération n° 2007-4579 du 18 décembre 2007, a décidé la suppression de cette ZAC.

L'objectif poursuivi a été de doter Vaulx en Velin d'un véritable centre-ville ouvert, multifonctionnel, attractif et animé, organisé autour d'une trame viaire orthogonale, en répondant aux attentes de la population et en fédérant les quartiers de la commune.

L'opération a, notamment, permis la démolition du centre commercial du Grand Vire, puis la réalisation d'un programme de construction diversifié comportant 57 572 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON) en logements, répartis entre des logements en accession, en locatif intermédiaire et en locatif social, 12 203 mètres carrés de SHON en bureaux et services et 8 539 mètres carrés de SHON en commerces.

De plus, des équipements structurants comme le lycée Robert Doisneau et des espaces publics diversifiés accueillant une ligne de transport en commun en site propre ont été réalisés.

Il est proposé, par la présente décision, dans le cadre de la liquidation de la ZAC, que la Communauté urbaine rachète à la SERL des terrains constituant l'emprise des voiries, réseaux, trottoirs, aménagements urbains et paysagers ainsi que de l'éclairage public, en vue de leur intégration dans le domaine public communautaire.

Ces terrains sont les suivants :

Parcelles entières constituant des terrains non bâtis, composés de voiries, trottoirs, plantations, éclairage public et assainissement, acquises en totalité, d'une superficie globale de 5 600 mètres carrés :

Référence cadastrale	Ilot	Adresse	Superficie (en mètres carrés)
BD 285	H	rue François Rabelais	879
BD 286	Rue du Méboud	rue du Méboud	971
BD 287	H	rue Emile Zola	243
BD 290	H	rue Emile Zola / avenue Gabriel Péri	108
BD 291	Rue du Méboud	rue du Méboud / avenue Gabriel Péri	1
BD 294	B	rue François Rabelais	830
BD 300	I	rue François Rabelais	1 329
BD 305	I	rue du Méboud / avenue Gabriel Péri	47
BD 324	G	rue Jules Romains	804
BD 325	G	rue Jules Romains	388

Volumes dans un ensemble immobilier :

Référence cadastrale	Adresse	Numéro du volume	Nature du volume
BD 284	rue François Rabelais	volume 7 de l'ilot H	Mail piéton
BD 284	rue François Rabelais	volume 9 de l'ilot H	Non bâti / tréfonds
BD 306	avenue Pablo Picasso	volume 2 de l'ilot I	Espace piéton

La Communauté urbaine a la jouissance de ces biens depuis le 14 mars 2008 en ce qui concerne la voirie et l'éclairage public, et depuis le 16 mai 2008 en ce qui concerne les espaces verts. Un procès verbal de remise d'ouvrage a été établi le 5 juillet 2010.

La présente acquisition est consentie et acceptée moyennant le prix de vente de 1 500 000 € HT, soit 1 794 000 € TTC.

Ce prix comprend :

- le terrain nu cédé à titre gratuit,
- le coût des aménagements réalisés par la SERL, d'un montant de 1 500 000 €.

Ce montant a d'ores et déjà été perçu par la SERL, hors la comptabilité du notaire, au moyen de participations affectées à l'opération.

Les frais engagés par cette vente, notamment les frais notariés, seront à la charge du vendeur ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 16 août 2011 ;

#### DECIDE

**1° - Approuve :**

a) - l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, à titre gratuit, des parcelles BD 285, BD 286, BD 287, BD 290, BD 291, BD 294, BD 300, BD 305, BD 324 et BD 325 et de volumes à l'intérieur des parcelles BD 284 et BD 306 appartenant à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), dans le cadre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du centre-ville à Vaulx en Velin,

b) - le coût des aménagements réalisés par la SERL, payé au moyen de participations, d'un montant estimé à 1 500 000 € HT, soit 1 794 000 € TTC.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - Cette acquisition** gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre : en dépenses : compte 211 300, fonction 824,

- et en recettes : compte 132 800, fonction 824.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2011.**